

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 30 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 OCTOBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUMSEIXO - Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFREYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mrs Serge BALAO - Francis PEDARRIOSSE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : CONTRAT D'ENCADREMENT ET DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Le service d'aide par le travail et l'accompagnement social (SATAS) est un établissement d'aide par le travail (ESAT). Ses missions consistent à assurer un accompagnement personnalisé permettant une intégration socio-professionnelle durable en milieu ordinaire pour des personnes reconnues travailleurs handicapés. Ces personnes doivent être en situation d'emploi et être autonomes dans leurs déplacements.

La Collectivité, déjà engagée dans une démarche de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, avec le SIMEPH (Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, souhaite poursuivre cette action et ainsi fournir un emploi à une personne correspondant aux critères du SATAS.

Le travailleur handicapé est mis à disposition par le SATAS dans le cadre d'un contrat d'encadrement en prestation de service individuelle, d'une durée d'un an pouvant être renouvelé dans la limite de 4 ans. L'intéressé perçoit une rémunération versée par le SATAS, se situant entre 55 et 110 % du SMIC pour un plein temps, en fonction du pourcentage de référence défini. La Collectivité verse au SATAS une participation, en fonction du pourcentage de référence.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter une personne au sein des services municipaux, par le biais du SATAS, dans le cadre d'un contrat d'encadrement et de mise à disposition en prestation de service individuelle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit contrat ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141030-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 03 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».